

ADHERENT

NOM : _____ PRENOM : _____
DATE DE NAISSANCE : ____ / ____ / ____

ADRESSE : _____
CODE POSTAL : _____ COMMUNE : _____

TELEPHONE : _____ PORTABLE : _____
ADRESSE EMAIL : _____ @ _____

REPRESENTANT LEGAL

NOM : _____ PRENOM : _____
DATE DE NAISSANCE : ____ / ____ / ____

ADRESSE : _____
CODE POSTAL : _____ COMMUNE : _____

TELEPHONE : _____ PORTABLE : _____
ADRESSE EMAIL : _____ @ _____

AUTORISATION PERMANENTE DE REPRODUCTION ET DE REPRÉSENTATION DE PHOTOGRAPHIE

Je soussigné(e), ,
accorde au complexe ASANAKENE, sise 3 rue de Levant 07130 Saint Péray, la permission de publier et d'utiliser les photographies ou films sur lesquels je figure ou l'enfant dont je suis le(a) représentant(e) légal(e) mentionné ci-dessus, qui seraient prises dans le cadre des activités auxquelles je participe ou mon enfant participe : cours, stages, démonstrations... Celles-ci pourront être reproduites par la société susmentionnée ou par la presse en partie ou en totalité sur tout support (Internet, revues, supports du complexe ou autre support de presse), sans que cela occasionne une demande ultérieure de rémunération de ma part. Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par simple courriel à l'adresse de l'école. Je m'engage à ne pas tenir pour responsable ASANAKENE ainsi que ses représentants et toute personne agissant avec sa permission en ce qui relève de la possibilité d'un changement de cadrage, de couleur ou de densité qui pourrait survenir lors de la reproduction.

Je ne l'autorise pas

Fait à Saint Péray, le

Signature

PIECES A FOURNIR

- 1 certificat médical de moins de 30 jours attestant de la « non contre indication à la pratique de l'escalade et/ou pole dance »
- 1 attestation d'assurance de responsabilité civile.
- Le règlement de l'adhésion à remettre impérativement le jour de l'inscription, en espèce ou par chèque(s).

3 chèques maximum
REGLEMENT PAR CHEQUE(S) :

N° du Chèque n° 1 :	Montant :
N° du Chèque n° 2 :	Montant :
N° du Chèque n° 3 :	Montant :
Nom de l'émetteur du chèque :	Banque :

REGLEMENT EN ESPECES : Montant en chiffres :

IMPORTANT ! Aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas d'événement extérieur et imputable à sa propre personne (maladie, accident, blessure, mutation...)

En cas de refus de certificat médical par votre médecin : fournir une attestation sur l'honneur stipulant que vous êtes en bonne santé et en capacité physique de pratiquer l'escalade ou la pole dance. Vous êtes conscient des risques ou traumatismes liés à l'activité pratiquée et ne pourriez tenir pour responsable ASANAKENE en cas d'apparition de pathologie sous jacente à votre état de santé.

ELEMENTS A SIGNALER

Port de lunettes, asthme, tendinite, spasmophilie, épilepsie, parents séparés / garde alternée...

REGLEMENT INTERIEUR

COURS

- Les cours sont assurés à partir de la date de rentrée annoncée sur le site internet et jusqu'à fin juin ou début juillet de l'année en cours.
- En dessous de 3 élèves les cours ne sont pas dispensés.
- L'école est fermée aux vacances de Noël, une semaine sur deux pendant les autres vacances scolaires. A défaut de présence, les cours ne sont pas maintenus la deuxième semaine également.
- Les cours ne sont pas assurés les jours fériés.
- Vous devez choisir un créneau horaire spécifique pour vous inscrire. En cas d'absence, vous pourrez rattraper exceptionnellement votre cours sur un autre créneau en avertissant votre professeur, sous réserve de places disponibles.

RESPONSABILITE - ENGAGEMENT

- Je m'engage à arriver à l'heure au cours.
- Je m'engage à respecter les biens et les personnes.
- Je m'engage à avoir une hygiène personnelle corporelle irréprochable, d'avoir une tenue propre, correcte et adaptée à mon activité.
- Je reconnais avoir accepté les risques et mises en garde liés à la pratique de mon activité.
- Je m'engage à respecter les consignes de sécurité. Le non respect des consignes de sécurité peut engendrer une exclusion immédiate du cours ou du complexe ASANAKENE.
- Toute propagande politique, religieuse, raciale, commerciale est rigoureusement interdites à l'intérieur de l'établissement.

REGLEMENT - ADHESION

- Le règlement s'effectue obligatoirement, en totalité, le jour de l'inscription.
- Le règlement s'effectue en 3 chèques maximum ou en espèces.
- L'encaissement des chèques s'effectue tous les 5 de chaque mois.
- Aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas d'événement extérieur et imputable à sa propre personne (maladie, accident, blessure, mutation...) sous présentation d'un justificatif médical au plus tard un mois après l'arrêt de pratique.
- Les inscriptions sont nominatives et ne peuvent être cédées.

ACCIDENT

- En cas d'accident, les professeurs sont tenus de prévenir les personnes concernées dans l'ordre suivant : SAMU ou pompiers, les parents et la direction de l'école. Les professeurs ne sont pas autorisés à dispenser des soins, ils assureront les gestes de premiers secours en attendant l'arrivée des parents et/ou les secours si nécessaire.

COMPETITION

- Tout engagement en compétition doit être au préalable validé par le ou les professeurs.
- Les frais d'engagement, les frais de déplacement et d'hébergement incombent aux athlètes.
- En cas de déplacement en dehors du territoire français (métropole) les mineurs doivent être accompagnés d'un représentant légal.
- Le ou les professeurs se réservent le droit de ne pas accompagner l'athlète afin d'assurer le bon fonctionnement des cours ou du complexe.

J'ai pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter pour le bon déroulement des cours durant la totalité de mon adhésion.

- Je fournis :
- Un certificat médical
 - Une attestation de responsabilité civile
 - La totalité du règlement

Lu et approuvé,
Signature

Le _____ à _____